Revue de la semaine.

Vendredi soir, 5 août.

[illegible]

GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA.
Jour de départ, DIMANCHE 7 août, à 8 heures A M

Compagnie de steamships du Sud, ligne de la malle des Etats-Unis. Pour Galveston et la Baie de Matagorda. — L'excellent steamship MAGNOLIA, double et chevillé en cuivre, commandant C. Fowler, partira comme il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, (jolis emménagements), s'adresser à bord ou à I. C. HARRIS, No 57, rue du Camp.

Les steamships de cette ligne partiront pour ce port les samedis et dimanches.

Jour de départ, DIMANCHE 14 août, à 8 A. M.
POUR KEY WEST ET LA HAVANE via Pensacola, Apalachicola, St-Marks Cedar Keys, Tampa Baie et Manatee.—Compagnie des steamships du Sud.—L'excellent steamship GALVESTON, double et chevillé en cuivre, commandant W. Hitchings, partira comme il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis. — Pour fret ou passage, ayant de jolis emménagements, s'adresser à bord ou à I. C. HARRIS, No 57, rue du Camp.

[illegible]

POUR LA CALIFORNIE, VIA ASPINWALL.
Jour de départ, VENDREDI, 5 août, à 8 heures précises du matin.

Pour la Californie via Aspinwall, Navy Bay et Panama — Compagnie des steamships de la malle des Etats-Unis—Le steamship GRANADA, commandant G. Harrison, partira de son wharf en face le marché Ste Marie, à 8 heures précises, avec les malles des Etats-Unis et les passagers, se reliera à la Havane, avec le steamship —— de la malle [illegible] à Panama avec le nouveau steamship GOLDEN AGE de la Compagnie de la malle du Pacifique. Pour billets pour tout le voyage, s'adresser à [illegible] No 40, rue Natchez.
J. T. DO-WHEL & Co.

POUR NEW-YORK, VIA LA HAVANE.
Jour de départ, VENDREDI, 5 août, à 8 heures précises du matin.

Compagnie des steamships de la malle des Etats-Unis — POUR NEW YORK via la Havane—Le steamship GRANADA, commandant G. Harrison, partira de son wharf, en face de la rue [illegible] avec la malle des Etats-Unis.

[illegible]

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Covington et les Sources d'Abita.

[illegible] le bateau ARROW, capt. J. W. Hoffman, [illegible] au Lac, à l'arrivée du convoi [illegible]

—RETOUR—

[illegible]

GEO. A. FOSDICK, agent,
No 45, rue Natchez.

—EXCURSIONS—
Tous les dimanches, à Mandeville, Lewisburg, [illegible]

[illegible]

LAIT ANTÉPHÉLIQUE

AVIS.

[illegible]

AVIS AUX DAMES.
Célèbres POUDRES DE TOILETTE DE Lubin.

[illegible]

KALLIGÈNE.
Avis aux familles.

[illegible]

Installations de Gaz, &c.

[illegible]

Maison Rouge No 1.
ENTRE LES DEUX MARCHÉS.

BODET & GUEYDAN.

[illegible]

Arrivées annoncées.

[illegible]

Partant dimanche.

[illegible]

Départs d'Europe.

Départs d'Amérique.

[illegible]

Poudre de Riz véritable.

[illegible]

Cognac et Eaux-de-vie Rochelle.

[illegible]

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT, à la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte, la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent présente l'état suivant de ses affaires, savoir:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1859		$875 213 41
Montant des primes non expirées, le 1 juillet 1858		122 030 00
		$997,243 41
Primes sur les risques d'incendie	$404,178 89	
" " de la mer	376,496 71	
" " de rivières	128,210 81	
" " de la vie	806 00	
		$997,292 41
Primes en moins sur les risques non expirés le 30 juin	125 698 00	
Primes remboursées	14,920 23	
		140,618 23
Montant des primes gagnées dans l'année expirée comme est dit ci-dessus		$856,674 18
Pertes payées dans la même période, savoir:—		
Sur les risques d'incendie	$119,934 40	
" de la mer	62,687 61	
" des rivières	213,655 46	
	$396,277 47	
A déduire pour les intérêts, profit et pertes, escompte, épargnes, etc $151,179 47		
Moins les frais généraux et les réassurances 102,530 45		
	48,649 02	
		$447,628 45
Bénéfice net		$109,045 73

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir, montant		
Prêt sur des bons et hypothèques	$431,660	
Montant des prêts garantis par des actions de banque et bons publics	624,224 17	
Montant de billets de primes	185 574 81	
		1,045,318 98
Montant du sur primes et réclamations en voie de perception		35,019 65
Propriétés foncières		60,000 00
1600 actions de Banques		176,590 00
800 actions de la Compagnie de [illegible]		115,200 00
$40,000 de bons consolidés de la ville portant 6 pour cent		41 1 0 00
$58,000 bons portant 6 pour cent et émis en faveur de chemins de fer		43 003 00
En caisse		93 4 2 64
		$1,609,581 17

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 23 juillet 1859, pardevant moi, soussigné, Juge de Paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés Charles J. Mansoni, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, à la Nouvelle-Orléans, lequel ayant été dûment assermenté, conformément à la loi, a déclaré que le susdit tableau est exact et est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

(Signé) C. J. MANSONI, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 23 juillet 1859.

[Signé] C. M. BRADFORD
Deuxième Juge de Paix pour la Paroisse d'Orléans.

La Direction a résolu de payer un intérêt de six pour cent, en argent, sur les certificats de gains non encore payés. Ledit intérêt sera payé aux détenteurs des dits certificats ou à leurs ayants-cause, à partir du deuxième lundi du mois d'août prochain.

La Direction a résolu en outre de déclarer un dividende de QUARANTE POUR CENT [40 pour cent] sur le bénéfice net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 30 juin 1859. Des certificats seront émis, pour ledit dividende, à partir du 1er octobre prochain.

Elle a résolu en outre qu'après avoir mis en réserve UN MILLION DE PIASTRES de bénéfice, la balance due et non encore payée sur les certificats de la Compagnie émis en 1856 seront payés à partir du deuxième lundi d'août prochain; qu'elle payera également QUARANTE POUR CENT sur les certificats de profits émis en 1857, à partir du 10 septembre prochain et qu'à partir du 30 juin dernier l'intérêt sur les dits certificats a cessé de courir.

THOS. A. ADAMS, Président,
GEO. JONAS, Vice-Président
C. J. MANSONI, Secrétaire

DIRECTEURS:

Samuel Bell,	John Watt,
M O H Norton,	C T Buddecke,
E B Smedes,	H M Wright,
G B Hawkins,	W F Vredenburg
H Frellsen,	S H Kennedy,
W O Robinson,	J W Carroll,
M Avendano,	Sam'l Smith,
John D Bein,	R W Estlin,
P Simms,	P W Strong,
Thos Henderson	E B Smedes
J J Person,	W T Bartley,
Lionel C Levy	Geo McGregor
B Newman	R W Adams,
W B Tullis,	J J Noble
John C Barelli,	Alex Duthil
John F Caldwell	

ELIE & CHASSAIGNAC,
Successeurs de T. E. Benoît.
No 78, Rue de Chartres, No 78
IMPORTATEURS
de musique et d'instruments de musique.

Seuls agents des célèbres PIANOS-FORTE de Henry Herz, auxquels la grande médaille a été accordée à l'exposition universelle de 1855. Ces pianos ont été reconnus par le jury de l'exposition de 1855 comme étant de beaucoup supérieurs à ceux d'Erard et de Pleyel.

MUSIQUE française, allemande et américaine constamment au magasin No 78, rue de Chartres entre les rues Bienville et Conti. 17 déc

AU GRAND DEPOT DU SUD.
Maison centrale de commission,
Encoignure des rues Royale et Ste-Anne.
Importations directes de Paris

De tous les médicaments patentés français, produits chimiques, etc.—Cet établissement reçoit constamment des spécialités de Paris, et à titre de dépôt, tous les médicaments patentés les plus en vogue, qu'il vend à des prix très modérés. Vente en gros et en détail.

Dépôt du véritable Lait Antéphélique de Candès, de Paris,
contre les taches de visage, et de la Poudre de riz, extra fine, pour la toilette.
Encoignure des rues Royale et Ste-Anne.
LOUIS CASTEL,
12 mai Agent.

Matériaux de construction.
Briques, bois de Chauffage, &c. &c.

V. DUMORTIER, marchand au Vieux [illegible] entre Toulouse et Franklin [illegible]

Cigares.......Cigares

[illegible]

DUGUY SAULET & Co
No 3 rue de Chartres,

INFORMENT leurs amis et le public en général qu'ils viennent de faire le déballage d'un magnifique assortiment de vêtements confectionnés pour hommes, jeunes gens et enfants, qu'ils vont disposer à vendre à des prix aussi modérés que n'importe quelle maison dans le même genre.
30 nov

PÊCHE A LA LIGNE.

ROUSSET et Genin annoncent aux amateurs de pêche qu'ils ont reçu leur assortiment d'articles de pêche, qui comprend les articles et des cannes, [illegible] Limerick
do expressément pour casse-burgaux
do à poissons rouges
do à requins et poissons armés.
Aussi—lignes toutes préparées, plombs, bouchons, Lignes artificielles pour appâts.
Paniers à pêche portatives, de tous prix
Paniers do do
A vendre, en gros et en détail, à des prix très raisonnables.
14 mai No 76 rue du Canal, près Chartres

C. C. 1848, 1849, 1851

EN débarquement du navire South America de Bordeaux:
416 caisses, à vendre par
LOUIS F. MAXENT,
Seul agent,
18 déc 50, rue Toulouse.

EN débarquement du navire Lemuel Dyer, capitaine Fairfowl, venant du Havre et à vendre par les soussignés:
1000 dames-jeannes de 5 gallons.
200 do 3 do.
200 do 2 do
100 do 1 do
PAUL JUGE & FASSY,
10 je 27, St-Louis

C. & E. ROLLING,
SUCCESSEURS DE P. ROY
Marchands de Grocerie en gros et en détail, marchands de vins, liqueurs étrangères et du pays, No 40 RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE,
Entre Bienville et Conti,
Nouvelle Orléans. 2 nov—1an —retc

Bureau de la Compagnie d'assurances Mutuelles des Marchands.
Nouvelle Orléans, 14 avril 1859.

A PARTIR du 18 courant, les bureaux de cette compagnie seront transportés provisoirement au No 151 rue du Canal, entre St-Charles et Carondelet.
LOUIS LE BASSIER,
15 avril Secrétaire.

EN débarquement des navires Mary Anna et Lemuel Dyer, arrivés du Havre—128 caisses absinthe Constant Lecoultre;
50 caisses absinthe Versin Louis;
9 tonneaux fromages gruyère;
25 barriques vin du Rhin,
6 do vinaigre qualité sup., double force d'Orl
2 c. de 12 bout. essence de vinaigre à l'estragon.
A vendre par J M CURIEN,
10 juin 20 rue Toulouse.

EN débarquement du navire Edward Everett, de Bordeaux:
30 barils de vinaigre,
30 caisses de prunes sèches en paquets,
40 barriques vin rouge Quinsac
8 de do Montferrand
25 caisses vin rouge, Margaux Medoc 1846
25 do do Pontet et St Julien 1844
A vendre par B TALAMON,
n 161, rue Royale

Magasin de Cigares Ne Plus Ultra.
Encoignure St-Charles et Gravier.
TENU PAR B. RODRIGUEZ.

CONSTAMMENT en magasin, les marques de premier choix de la Havane, telles que Cabañas, Carbajal y Carbajal, Partagas, Figaro, Intimidad, Ingenuidad, Meridiana, Sol, Washington, Know nothing, El Valor de la Ramor, Cervantes, Escocesa, Toveno Bonne Miller, &c. &c.
Egalement—Tabac à fumer et à chiquer, à vendre

ATTENDU par le navire Ville de Grenade, de Marseille:
100 caisses vermouth Noilly Prat & Co
900 do savon de Marseille
800 paniers huile Plagniol, de 12 bouteilles
400 do do de 24 demi-bouteilles
30 balles amandes coque tendre
30 caisses anchois à l'huile
30 do olives farcies
400 do olives et capres
50 do eau de roses
50 barriques vin de Bergasso
50 1/4 pipes vin de Madère
50 1/4 pipes vin de Porto.
A vendre par LANATA FRERES,
2 août 9 et 11 rue Jefferson

ATTENDU par les navires Moses Taylor, Excelsior, Ashland et Elizabeth Allen, de Bordeaux:
100 barriques vin rouge St-Julien Médoc
100 do vin blanc Haut Sauterne
150 barils do
800 caisses vin rouge St-Julien Médoc
600 do vin blanc Haut Sauterne
20,8 de pipe St Brice fine champagne cognac
5 boucauts ficelle, petites pelotes
10 barils absinthe suisse extra
10 barils vinaigre de vin blanc
50 caisses de 100 1/4 boîtes sardines à l'huile
50 do de 100 1/2 do do
30 do de 50 boîtes do
3 caisses de 100 1/2 boîtes truffes noires
10 do de 100 1/4 de boîtes pâtes truffes
A vendre par LANATA FRERES,
2 août 9 et 11 rue Jefferson

EN débarquement du navire Sheffield, venant de Bordeaux:
76 barriques vin rouge bon ordinaire,
20 do do blanc Haut Sauterne,
46 barils do do
400 caisses do do
600 caisses St Julien Médoc
A vendre par FLAGGIO & VIOSCA Jr
26 juil 29, rue Conti

TUSCALOOSA WHISKY—25 demi barils de 25 à 32 gallons de cette excellente marque, en magasin et à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
13 et 15 rue St-Louis

CHARTE DE LA Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle Orléans.

QU'IL soit connu qu'aujourd'hui, le vingt-septième jour de juillet, mil huit cent cinquante-neuf, pardevant moi, Edward Barnett, notaire public dûment commissionné et assermenté dans et pour cette ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont comparu les parties dont les noms sont souscrits ici.

Lesquelles ont déclaré, qu'en vertu des lois de la Louisiane, relativement à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles ont arrêté et s'engagent, ainsi que ceux qu'elles représentent, à établir une Compagnie d'Assurance dans le but et sous les obligations, les stipulations et les règlements suivants, savoir:

ART. 1er—Cette Compagnie sera établie et domiciliée dans la ville de la Nouvelle Orléans, et sera désignée et connue sous le nom de "Louisiana State Insurance Company" (Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane.)

ART. 2me—Le but de la Compagnie est déclaré être d'assurer les navires et autres bâtiments de mer, les steamers, les bateaux et autres bâtiments, le fret, les salaires des marins, les marchandises, les denrées, l'or, l'argent, les billets de banque, les traites, les commissions, les profits, l'or et l'argent en barre, et tous les risques sur mer ou sur les rivières, le transport intérieur et en quelque endroit habituellement, les maisons, les magasins, les presses à coton et autres bâtisses, le mobilier et autres articles contre l'incendie; la vie, l'intérêt sur prêts à la grosse. En d'autres termes, le but de la Compagnie est d'effectuer des assurances de toutes sortes contre les risques d'incendie, de la mer, des rivières et sur la vie. Elle pourra se faire réassurer contre les risques quelconques qu'elle aura assurés ou assurera, et toutes les citations, quelles qu'elles soient, devront être remises au Président de la Compagnie.

ART. 3me—Le montant du capital est fixé à trois cent mille piastres, divisé en trois mille actions de cent piastres chacune, qui devront être payées à l'époque et de la manière suivante savoir: Les souscripteurs paieront à l'époque de l'organisation de la première Chambre des Directeurs, vingt piastres comptant sur chaque action, et fourniront leurs billets à l'ordre de la Compagnie pour les autres quatre-vingts piastres sur chaque action payables sur demande à telle époque et de telle manière que le Président et les Directeurs de la Compagnie pourront indiquer pourvu que le dit paiement ne fasse par versement de vingt piastres sur chaque action à telles époques qu'ils pourront désigner le Président et les Directeurs, et il sera donné soixante jours d'avis en anglais et en français dans deux des journaux de cette ville, du paiement ou des paiements à effectuer.

ART. 4me—Tous les pouvoirs de corporation de la Compagnie seront exercés par une direction composée de neuf personnes, y compris le Président, qui seront élus le troisième lundi d'avril de chaque année au bureau de la Compagnie. Il sera donné avis de cette élection dix jours d'avance en anglais et en français dans deux des journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La Direction nommera inspecteurs trois des actionnaires qui présideront aux élections, et si l'un ou plusieurs desdits inspecteurs refusent ou manquent de se présenter, le Président nommera d'autres inspecteurs pour remplir la vacance. La Direction ainsi élue entrera en fonctions le deuxième lundi après ladite élection, et exercera ses fonctions pendant un an, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Dans toutes les élections, les personnes qui recevront une pluralité de voix seront considérées dûment élues, et dans le cas où il n'aurait pas d'élection le jour ci-dessus désigné, le Président ordonnera une nouvelle élection qui devra avoir lieu dans les dix jours suivants, et il en donnera avis en anglais et en français dans deux des journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. Chaque actionnaire aura droit à un vote pour chaque action qu'il, qu'elle ou qu'ils auront, pourvu qu'aucun individu, aucune Corporation, ou Compagnie n'ait plus de vingt voix dans toutes les élections de Directeurs, les votes peuvent être donnés en personne ou par délégué, et aucune personne ne votera sur une action qui lui aura été transférée dans les quatre-vingt-dix jours qui auront précédé la dite élection. Pour la première année que cette Compagnie entre en opération, les soussignés qui sont les personnes qui composeront la Chambre des Directeurs, savoir: J. N. Robert, J. Lapène, J. A. Bontafon, Th Frois, J. Zolly, A. D. Grieff, Amédée Landry, S. H. Harris, E. Ganucheau, et leur terme de service continuera jusqu'au deuxième lundi de juin mil huit cent soixante (1860) ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment nommés.

ART. 5me—A l'expiration de la charte de cette Compagnie ou plutôt si les actionnaires le jugeaient convenable, les affaires de la Compagnie seront liquidées, sous la surveillance de trois commissaires qui seront nommés par les Directeurs et qui exerceront leurs fonctions jusqu'à parfaite liquidation des affaires de la Compagnie.

ART. 6me—La Compagnie commencera les affaires le 1er septembre prochain, et aura son existence vingt-cinq ans à partir de la susdite date. Elle aura un sceau sur lequel seront représentées les armes de l'Etat de la Louisiane avec le nom de la Compagnie sur la marge.

ART. 7me—La Compagnie pourra dans quelques cas ci-après prévus par l'article ci-dessus, acheter, recevoir et posséder des meubles et immeubles, vendre, aliéner et disposer des dits meubles et immeubles; et la Compagnie pourra ester en justice et être poursuivie, assigner et être assignée et exercer tous les droits, pouvoirs et autres immunités accordés par la loi aux corporations quarante-cinq ou qu'elle avait en vue.

ART. 8me—Aucune personne ne pourra être élue membre de la Direction de ladite Compagnie si elle n'a pas en son nom ou au nom d'une maison [illegible] au moins dix actions du capital de cette Compagnie. La Direction devra à sa première assemblée, annuellement, élire un Président qui sera de préférence choisi parmi les membres de la direction (le cas échéant il pourra être choisi parmi les actionnaires) et qui exercera ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit élu. Le Président présidera toutes les réunions de la Direction et dirigera les affaires de la Compagnie en général, sous la surveillance de la Direction. Il sera du devoir du Président de signer toutes les polices et de les faire contresigner par le Secrétaire.

Aucun actionnaire ne pourra être élu Président s'il ne possède au moins vingt actions de cette Compagnie. Avant d'entrer en fonction le Président devra fournir à la Direction un cautionnement de vingt mille piastres, qu'elle aura droit d'accepter ou de rejeter pour répondre de la fidélité de ses actes.

ART. 9me—La direction aura le droit de nommer des officiers, les commis et les employés nécessaires à la direction des affaires de ladite Compagnie et pourra adopter les règlements qu'elle jugera nécessaires à ladite compagnie. Elle fixera le salaire du Président et de tous les officiers, commis et employés de ladite Compagnie, et elle aura en outre le droit de remplir toutes les vacances qui pourraient survenir dans leur corps ou dans la présidence.

ART. 10me—La dite Compagnie ne devra pas trafiquer directement ou indirectement, acheter ou vendre des marchandises, mais ladite Compagnie pourra disposer de tous les biens ou actions qui lui auront été donnés en garantie, ou de propriétés qu'elle aurait acquises, et qu'elle aura achetées en payement de dettes contractées antérieurement, ou de propriété qu'elle aura achetée ou prise par suite de [illegible] pour un concernant [illegible]

ART. 11me—[illegible] pourra placer son capital argent et autres fonds en bons, ou hypothèque, sur propriétés foncières de rapport et libre de toutes obligations, lesquelles devront dans tous les cas être estimées à une valeur double de la somme empruntée, en actions de banque et autres corporations, en bons de l'Etat de la Louisiane ou sur les fonds créés en vertu des lois de l'Etat de la Louisiane, ou des Etats Unis, ou sur billets des Etats Unis, ou en prêts sur dépôts garantis sur [illegible] ou prêter sur nantissement, et garantie des billets bancaires ou lettres de change sur [illegible] mais aucun membre de la direction ne pourra, pour quelque cause que ce soit, emprunter de la Compagnie, ou se porter caution pour d'autres emprunteurs [illegible]

ART. 12me—Les actionnaires ne pourront être responsables d'aucune perte au delà du montant respectif de leur souscription.

ART. 13me—Tout souscripteur ou actionnaire qui négligera de parfaire un paiement ordonné par la Direction, perdra le bénéfice de tous ses paiements antérieurs qui resteront acquis à la compagnie, et il cessera d'être actionnaire de la compagnie.

ART. 14me—Pourvu que les bénéfices annuels de la Compagnie se montent au plus de vingt pour cent, il sera déclaré annuellement un dividende de dix pour cent sur la portion du capital premièrement payé au comptant par les actionnaires, lequel dividende sera payé dix jours après la publication annuelle de l'état des affaires de la Compagnie. Le surplus des bénéfices sera porté au pro-rata, au crédit des billets fournis par les actionnaires. Dans le cas où les bénéfices n'excéderaient pas vingt pour cent le montant du gain serait porté au crédit des actionnaires, comme il est dit plus haut. Il est entendu que la proportion des primes reçues sur des risques non terminés au moment de faire l'état annuel des affaires de la Compagnie ne sera pas considérée comme faisant partie des profits de la Compagnie; et en cas de pertes par lesquelles le capital de la compagnie aurait été entamé après avoir été payé ou réalisé ou profit, il ne sera déclaré aucun dividende ultérieur jusqu'à ce qu'il ait été parfait par les profits. Après la réalisation ou paiement parfait des actions de ladite compagnie, sur un vote des deux tiers des actionnaires, la compagnie pourra établir un fonds de réserve n'excédant pas deux cent mille piastres.

ART. 15me—A la réalisation ou paiement parfait d'actions il sera du devoir du Président et des Directeurs de délivrer aux actionnaires des certificats d'actions payés en plein.

ART. 16me—Conformément aux lois de l'Etat dans la 1re quinzaine de septembre de chaque année, la direction fera publier au moins dans deux journaux de la Nouvelle Orléans, en anglais et en français, un état des affaires de la compagnie établi d'après ses livres et certifié véritable sous serment par le Président et le secrétaire, et cet état fera foi pour toutes personnes intéressées.

ART. 17me—Il ne sera fait aucun transfert d'actions excepté sur les livres de la Compagnie, et la responsabilité de l'actionnaire envers la compagnie pour le montant restant dû sur les actions à transférer ne cessera que lorsque la direction aura consenti à recevoir du nouveau propriétaire desdites actions un ou plusieurs billets pour le montant restant dû sur les actions à lui transférées.

ART. 18me—Le présent acte de Corporation peut être modifié, changé ou amendé; et ladite compagnie peut être dissoute par une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but et avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à ladite assemblée.

ART. 19me—Les noms et intérêts respectifs des parties à cet acte sont déclarés être comme suit:

NOMS.	ACTIONS	MONTANTS.
Robert & Co J N	100	$10,000
Avet Fred	50	5000
Bellocq, Noblom & Co	50	5000
Bontafon J A	50	5000
Connolly & Co James	50	5000
Frois & Co Théo	50	5000
Fasnacht & Bro	50	5000
Hoelzel Philip	50	5000
Lapène & Ferré	50	5000
Maillot & Son	50	5000
Rious F	50	5000
Theurer G	50	5000
Willoz & Bourdette	50	5000
Zolly Jacob	50	5000
D'Armanon Jules Douese	30	3000
Keutgen & Co	30	3000
Ludowig J	30	3000
Ruleff George	30	3000
Giraud P A	30	3000
Michel J	25	2500
Barrière F	25	2500
Bolet & Guéydan	20	2000
Bourdette J	20	2000
Curien J N	20	2000
Caillé F	20	2000
Camors F	20	2000
De Gruy & Villeré	20	2000
Drez A & A	20	2000
Dubois Chs J	20	2000
Delbondio Fred	20	2000
Ehrman J D	20	2000
Edwards [illegible]	20	2000
Esnard [illegible]	20	2000
Friedrichs [illegible]	20	2000
Gauche J [illegible]	20	2000
Ganucheau Ed'mond	20	2000
Jamet Joseph	20	2000
Johnson & Denis	20	2000
Jacquet A	20	2000
Lobit & Charpantier	20	2000
Le Gardeur Gustave	20	2000
Leeve et McCall	20	2000
Lux Antoine	20	2000
Lee H	20	2000
Morel Henry	20	2000
Montardier H	20	2000
Pothier & Faucheux	20	2000
Payan Thos C	20	2000
Rau Jos	20	2000
Rabit & Co	20	2000
Roman & Kernion	20	2000
Stump Michael	20	2000
Turcotte & Blancand	20	2000
Tibbet C	20	2000
Willoz A	20	2000
Bernard F E	15	1500
Chauvière T	15	1500
Gosmies & Co F A	15	1500
Gilly H	15	1500
Laserrade B	15	1500
Belling C & E	15	1500
Barrenia & Co J P	15	1500
Ancoin E B	15	1500
Aveque Jr Ph	10	1000
Aldigé Paul	10	1000
Bechman M J	10	1000
Berger Fred	10	1000
Bermel J G	10	1000
Boshgay G	10	1000
Berder Caro	10	1000
Bays C	10	1000
Brandner J	10	1000
Bruleteur P E	10	1000
Bladier Jno	10	1000
Bogue & Hessler	10	1000
Brand & Landry	10	1000
Bouchaud & Grimet	10	1000
Bord, Caulfield & Co	10	1000
Barba Jose	10	1000
Boyle & Co F A	10	1000
Bidwell H	10	1000
Bouganol A	10	1000
Bussot E	10	1000
Boissonneau A	10	1000
Benou M Jr	10	1000
Barba P H	10	1000
Caussons Pierre	10	1000
Cohen [illegible]	10	1000
Courcelle J A	10	1000
Cassiès A	10	1000
Crosse Wm	10	1000
Caupère F	10	1000
Curie [illegible]	10	1000
Cassard Jules	10	1000
Caiserie Capitaine J A	10	1000
Cucullu A	10	1000
De l'Isle & L	10	1000
Dardel Paulin	10	1000
Duparc A J	10	1000
Deliber & Co E	10	1000
Dallet Jr E	10	1000
Fandon A	10	1000
Forest F	10	1000
Ferret & Co MM	10	1000
Fraisse Wm	10	1000
Fitte J B	10	1000
Gordon M Jr	10	1000
Gordon & Casillo	10	1000
Girard Etienne	10	1000
Grieff & Co A D	10	1000
Grisé, Byrnes & Co	10	1000
Guillaume & Co J A	10	1000
Grailhe & Co S D	10	1000
Gaienné F	10	1000
Jaufroid F	10	1000
Levy Isaac	10	1000
Labarre Pierre	10	1000
Labarre A Lacroix	10	1000
Labarre Pascalis	10	1000
Lavillebeuvre J U	10	1000
Labrosse Chs	10	1000
Lapeyrière Jean	10	1000
Lamon J M	10	1000
Larochelle Norbert	10	1000
Lopez D	10	1000
Lapeyre J M	10	1000
Lyon & Pinsard	10	1000
Moulin S	10	1000
Mistich & Co. E F	10	1000
Marquèze F F	10	1000
Oberlander F	10	1000
O Dwyer & Stillwans	10	1000
Pagaud & Chaca	10	1000
Pecoul L	10	1000
Poig [illegible]	10	1000
Poincy [illegible]	10	1000
Riel [illegible]	10	1000
Rimailho & Neror	10	1000
Reiley & Co	10	1000
Roussel [illegible]	10	1000
Roch A & Saclapon	10	1000
Rouanet [illegible]	10	1000
Sierra & Bro Louis	10	1000
Stewart J C	10	1000
Schiller J B	10	1000
Stouy A	10	1000
Saucerin Vve G	10	1000
Trudeau A	10	1000
Tiolier B	10	1000
Valley & Co A	10	1000
Valeton E	10	1000
Vionne Jeur, Joaquin	10	1000
Venhoff T D	10	1000
Witte G F	10	1000
Wright & Co, W S	10	1000
West & Villere	10	1000
Walthorn A	10	1000
Whitney Norman	10	1000
Aronstein M	9	900
Bartelman F	6	600
Avegno H	6	600
Boudousquié L	6	600
Bouleiger & Co J	5	500
Blanchin Bertrand	5	500
Bonnet & J, R	5	500
Berthoud F	5	500
Braud L	5	500
Bonnoit B	5	500
Bois Oscar	5	500
Bech Alexandre	5	500
Baquié A W	5	500
Candide A	5	500
Camard A	5	500
Camors J B	5	500
Ducongé F P	5	500
Desmond H	5	500
Darby & Tremoulet	5	500
Delcroix & A	5	500
Demouth J	5	500
Dubisson A	5	500
Ducros Adèle	5	500
Fisse Jean	5	500
Freta Isoda	5	500
Gehlif, Mme Vve Darius	5	500
Ganuche E N	5	500
Gonsalès Regina	5	500
Hopkins A	5	500
Howes M	5	500
Hawes & Co P	5	500
Laville [illegible]	5	500
Lemenot [illegible]	5	500
Lessomme Anatole	5	500
Luneau Eugène	5	500
Labrandie & F	5	500
Moses [illegible]	5	500
Moses [illegible]	5	500
Moses [illegible]	5	500
Meric P	5	500
Meta Keller	5	500
Mostong Etienne	5	500
Martin Moses	5	500
Morel & Bertholoi	5	500
Macre J	5	500
Mora Jean	5	500
Magnan V A	5	500
Pretat V	5	500
Payro M & C	5	500
Pothier E	5	500
Phelps P	5	500
Plassan S	5	500
Podarre H	5	500
Queyrouze Léon	5	500
Stump J	5	500
Stump Catherine	5	500
Sabatier Gustave	5	500
Titus A	5	500
Vienne J G	5	500
Vienne P A	5	500
Vienne Vve J	5	500
Willoz C A	5	500
	3,0[illegible]	$300,000

Ainsi fait et passé en la susdite ville de la Nouvelle Orléans, les jour, mois et an susmentionnés, en présence de Messieurs Antoine Conand et Marcel T. Ducros témoins ayant l'âge légal et domiciliés en cette ville, lesquels ont signé leurs noms sur cet acte ainsi que lesdites parties et moi notaire.

L'original est signé J. N. Robert, Théo. Frois, E. Ganucheau et autres.
A. Conand, M. T. Ducros,
EDWARD BARNETT, not. pub.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original déposé en mon étude.

{ L. S. } En foi de quoi je délivre les présentes sous ma signature et mon sceau officiel, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce vingt huitième jour de juillet 1859.
EDWARD BARNETT, no. pub.

Le soussigné, [illegible] des hypothèques dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, certifie que la présente charte a été enregistrée au bureau [illegible] sur le livre de société No 4, folios 206 à 2[illegible]
[L. S.] Nouvelle Orléans, 28 juillet 1859.
(Signé) JOHN HOLMES.
29 juil—1m1pa

Compagnie d'Assurance du Sinr.
No 32, rue St. Charles.

A UNE assemblée de la Direction tenue le 3 juin 1859, il a été résolu, avec l'autorisation des actionnaires, qu'à partir du 1er juin courant, le net profit provenant des primes acquises sera également partagé entre les actionnaires et ceux qui assureront dans cette compagnie après déduction faite de 10 pour cent pour le crédit des actionnaires et 10 pour cent comme le requiert l'Art. 5 de la Charte pour la formation d'un fonds de réserve.

Il a été également résolu qu'un retour de 10 pour cent sur la prime sera fait comme par le passé aux assurés.

Tous dividendes déclarés seront payés au comptant, la compagnie n'émettant pas de scrip.
Par ordre de la Direction,
PLACIDE FORSTALL, président
F. DE BUYS, secrétaire.

Directeurs.

Placide Forstall,	A. F. Elliot,
Wm C. C. Claiborne,	A. J. Watt,
P. A. Giraud,	C. Duplantier,
J. E. Seville,	J B Plauché.
G. W. Logan.	

10 juin—1an

F. LEFÈVRE,
Successeur de
J. VINCENT.

A l'honneur d'informer le public qu'ayant vendu son magasin situé au coin des rues Royale et St-Pierre, ses soins ne seront dorénavant portés qu'à son magasin situé
A l'encoignure des rues Canal et Carondelet.
Ce magasin portera, comme par le passé, le nom de Vincent, si avantageusement connu.

M. LEFÈVRE sollicite respectueusement la continuation du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour, et espère le mériter par les grands soins et une attention toute particulière qu'il apportera aux ordres qui lui seront confiés.

Toutes commandes pour
Bals, Soirées, Dîners, Soupers, Noces, Baptêmes, &c.,
qui lui seront données, seront exécutées avec le plus grand soin et la plus grande exactitude.

M. LEFÈVRE annonce au public et aux dames principalement, que MARDI 2 NOVEMBRE, il commencera le LUNCH.

F. LEFEVRE,
Successeur de J. Vincent,
1 nov—ab Encoignure Canal et Carondelet

SARDINES à l'huile—340 caisses sardines en demi et quarts de boîtes, des meilleures marques, en débarquement de la barque Ariel, arrivée de Bordeaux, et à vendre par S PLASSAN,
30 juin 30, Vieille Levée

POIS concassés—Orge—45 demi barils pois nouveaux concassés,
20 demi barils orge perlée,
25 barillets do do
A vendre par JOS H & I N MARKS,
9 juil 43, 45 et 47, Nlle Levée

EN débarquement du navire Uruguay, de Marseille:
150 caisses vermouth Barneau Chappas
10 do punch au rhum,
10 do ratafia de cerises
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co
30 juin 17 et 19, rue St Louis

HUILE—800 paniers huile demi-doubles, 12, 24 et 11 onces—100 do Plagniol, 12, 24 et 11 onces—100 do A Croce, 25 onces, à vendre par FLAGGIO & VIOSCA Jr,
12 j 29 rue Conti

ATTENDU incessamment par le navire Aristides, venant de Bordeaux:
12 barriques vin rouge 1re Côtes de Bassins
12 do do 1re Côtes de Queyries
12 do do St Emilion.
12 do do Médoc Bourgeois, supérieur
100 caisses vin blanc de Preignac
3 do saucissons de Lyon de la fabrique de M. Dodat, à vendre par FAURES & NORMAN,
25 je 25 et 26 rue Royale

Chaudières anglaises à sucre
Fer battu.
42x16, 48x18, 54x20, 66x24, 72x26, 78x28, 84x30, à 15 la livre.
Fer fondu.
52x20, 54x20, 58x21, 66x24, 72x26, 80x30, 88x31, 84x30.
50 à 66 pouces à $1 le pouce et au-dessus à $1 25 le pouce, à vendre par JUAN Y. DE EGAÑA,
30 mai—3m No 47, rue Bienville

PORC—600 barils mess, prime et reins;
50 1/2 barils porc pour familles, à vendre par GALLOSO & PASCAL,
1 août 57 et 58 rue Vieille Levée

BACON—60 boucauts plats-côtés, jambons et épaules, à vendre par GALLOSO & PASCAL,
1 août 57 et 58 rue Vieille Levée

JAMBONS—50 tierçons jambons passés au sucre, marques Duffield, à vendre par GALLOSO & PASCAL,
1 août 57 et 58 Vieille Levée

BŒUF—60 1/2 barils bœuf pour familles, marque de Davis, à vendre par GALLOSO & PASCAL,
1 août 57 et 58 rue Vieille Levée

BEURRE—100 colis "Western Reserve", à vendre par GALLOSO & PASCAL,
1 août 57 et 58 Vieille Levée

FARINE—600 barils, extra et superfine de St-Louis, à vendre par GALLOSO & PASCAL,
57 et 58 Vieille Levée

WHISKY—100 barils de rectifié, à vendre par GALLOSO & PASCAL,
1 août 57 et 58, Vieille Levée

POISSON—50 barils gros maquereaux No 3, 100 1/4 caisses morue (attendues), à vendre par GALLOSO & PASCAL,
1 août 57 et 58 rue Vieille Levée

CIGARES—1,000,000 cigares de la Havane; un fort stock bien assorti constamment en magasin et comprenant des cigares de toutes les grosseurs: Regalias, demi Regalias, Cabañas, Londres, Militares, Cilindrados, Brevas, Canadores, etc. de marques les plus recherchées, telles que Figaro, Cabanas, J. C. Calhoun, Principe de Argel, Washington, Habanos, El Sol, La Fé, Black Warrior, Ingenuidad, Nicotina, United States, Perfeccion, Sin Numero, El Buen Gusto, Virginia, Eventa, Son Para Usted, Flor de Charleston, et un grand nombre d'autres marques garanties importées directement pour nous-mêmes.
BORNIO & BROTHER,
21 juil No 38, rue Gravier

SEULE AGENCE
DE LA CÉLÈBRE MANUFACTURE
"Stacker"—Tennessee.

LE soussigné ayant toujours en main un assortiment complet de chaudières à sucre, grilles à [illegible] de fourneaux, les vendra aux prix suivants:
Chaudières de 54 à 72, à 1 25 le pouce
" [illegible]
Les grilles à [illegible]
A. LA VILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire
12, rue de l'Union

WHISKY—50 barils de rectifié, à vendre par GALLOSO & PASCAL,
57 et 58 Vieille Levée

(Communiqué.)

Quoi qu'il existe des médicaments potentiels qui apportent presque à chaque heure un remède nouveau pour les maux dont l'humanité a hérité, on doit être capable de renouveler une réparation éminemment en général que les médecins de plus distingués, ont cependant devoir approuver. Les propriétaires et les fabricants de célèbre Amer de Hostetter peuvent en signaler où tout-confiance, à la Faculté et aux citoyens de la métropole commerciale du Sud par ce que l'article auquel une réputation extraordinaire. Quelques faits en disent plus que des volumes d'accusations intéressées mensongères. On a commencé, depuis ce an, plus d'un demi million de bouteilles et l'augmentation porte à croire qu'il s'en consommera un million cette année. On n'en aurait pas vendu cette énorme quantité si l'Amer n'avait pas des propriétés rares et n'avait été recommandé par les médecins les plus éminents.

Ce n'est pas une popularité momentanée obtenue à l'aide d'éloges outrés, mais une renommée qui est bien établie qui ne durera pas moins que la race humaine.

L'été et l'automne derniers, les miasmes avaient rendu extrêmement dangereux le voisinage de nos lieux d'eau; c'était surtout le cas dans le Sud et l'Ouest, sans compter les villes populeuses en a subsisté également. L'Amer de Hostetter a été une providence dans les régions qui dévastaient la fièvre en frissons et diverses autres maladies bilieuses qui fatiguent des victimes par centaines. D'innombrables témoignages établissent que l'Amer rend ces maladies moins graves en fortifiant les organes de la digestion et, par eux, le corps. Dans toutes les parties de l'Union l'été est accompagné de certaines maladies d'entrailles et de l'estomac, car à l'imprudence des personnes qui choisent des fruits (abus qui engendre la diarrhée et la dysenterie) vient se joindre l'influence de la température sur les constitutions faibles. C'est alors qu'on peut se convaincre de l'efficacité de l'Amer dont les propriétés toniques ont, plus qu'autre chose, fait la réputation, des centaines de personnes qui ont de la santé après avoir vainement employé tous les remèdes connus en médecine. Il agit puissamment sur l'estomac, le foie et les organes de la digestion. Il est souverain pour la dysenterie et la diarrhée. Ceux qui mènent une vie sédentaire sont souvent forcés, à cause de leur faiblesse et de l'absence de stimulants, d'avoir recours aux liqueurs alcooliques, trouveront dans l'Amer de Hostetter ce dont ils avaient besoin. Il a un goût agréable et, tout en ranimant le malade, dissipe cette sombre mélancolie qui accompagne la lassitude. Les bibliothécaires, les personnes dont les occupations les empêchent de prendre de l'exercice et de respirer l'air pur, feraient bien d'en faire l'essai au lieu d'avoir recours à des dangereux stimulants.

Les maladies de la vieillesse sont nombreuses et douloureuses. Le support provenant d'une mauvaise digestion découle de plusieurs années. Un certain domaine qui à abusé dans la jeunesse se révolte généralement dans l'âge mûr, et le seul moyen de mettre fin à ces souffrances est d'employer des remèdes actifs comme l'Amer de Hostetter. Aucune préparation n'a jamais atteint le but désiré, sans des conséquences plus graves encore que la maladie. Les personnes d'un certain âge, en prenant l'Amer tous les jours, d'après la prescription qui se trouve sur les bouteilles, pourront se former une idée de ses vertus. Nous avons le témoignage de milliers de vieillards des deux sexes qui ont su apprécier l'efficacité de l'Amer de Hostetter pour les maux d'estomac et la faiblesse; ils avaient suivi l'avis de médecins et abandonné les drogues, nuisibles, et les vieillards pourront décider la question, ils placeront l'Amer de Hostetter au rang des plus grands bienfaits de la science médicale.

Quelques mots au sujet des femmes. Il y a des exemples où elles sont courbées sous le poids des soins qu'elles prodiguent à leurs enfants. Les rapports entre une mère et l'être qu'elle a mis au monde imposent une tendresse telle que la mère, surtout si elle est jeune, oublie quelquefois sa santé pour ne songer qu'à celle de son enfant. Si elle est enfants en été, le cas est encore plus grave; aussi un stimulant est, il est de nécessité absolue dans ces circonstances. Il faut que la mère ait assez de force pour supporter la fatigue. Il faut avoir l'Amer de Hostetter car alors la mère n'a pas recours à ces médicaments qu'on n'a point connus bon enfant.

L'opinion des médecins, est appelée sur notre recommandation de cet Amer. Nous sommes [illegible] la Faculté l'a approuvé et que tous ceux qui l'employé ont rendu justice à l'inventeur. Nous ne craignons pas un mauvais exemple et nous ne pensons pas en adversaires de tous les médicaments, car des centaines d'entre eux nous ont honorés de leur confiance.

Les personnes auxquelles nous avons fait allusion d'une manière particulière, c'est à dire celles qui souffrent de la fièvre en frisson causée par les miasmes, de la diarrhée, de la dysenterie, de manque d'appétit, des maladies provenant d'un estomac en mauvais état, enfin les mères qui nourrissent, les personnes qui subissent les accès de la vieillesse celles qui mènent une vie sédentaire agiraient pour leur propre bien en faisant l'essai de l'Amer de Hostetter, comme dans les autres parties de l'Union. Les procédés vous fourniront des preuves à n'en craindre.

HOSTETTER & SMITH, Pittsburg, Pa.

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par J WRIGHT & CO., 21 et 151 rue de Chartres
AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par E J HART & CO., 77 et 79 rue Tchoupitoulas
AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par O O WOODMAN, Coin Commune et Magazine
AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par EATON & HENDERSON, Coin Nlle-Levée, Commune et Fulton
AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par X LAMBERT, 62 rue des Magasins
AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par ALEX. NORTON & CO., 2 et 4 rue Poydras
AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par A B I BANKS, 42, 44 et 47 rue Nlle-Levée
AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par [illegible] coin des rues Canal et Nlle-Levée
AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par DYAS & CO., Coin des rues Gravier, Fulton et Nlle-Levée
AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par HOLMES & SPENCER, 7 rue Gravier
AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par G N MORRISON & CO., 12 rue des Magasins
AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par BISSOE & SIMMS, 15, 17 et 19 rue Nlle-Levée
AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par JOHN T MOORE & CO., 7 et 9 rue Poydras
AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par SCOVIL & MEAD, 111 rue de Chartres
AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par VIOLETTE & CO., 39, 41, 1 et 43 rue de la Nlle-Levée
AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15 rue St Louis

1er nov—1an jeudi, sam, dim, 3 sem

AVIS DE MÉDECIN

W. BRONHAMER M. D., ayant fermé aujourd'hui son bureau à la Nouvelle Orléans le rouvrira au No 160, rue du Canal, le 15 décembre prochain. Ce sera exclusivement pour le traitement médical et chirurgical des maladies chroniques, et en particulier celles des boyaux inférieurs, telles que les hémorroïdes ou les fissures, les fistules, la descente du boyau, l'ulcération du boyau, etc.

Son bureau au No 644 Broadway, New York, sera ouvert le 15 mai et restera ouvert jusqu'au 1er décembre prochain.
Nlle Orléans, mai 1859. 6 mai—6m

Ingénieurs Civils.
CAPT. J. K. DUNCAN, W. P. DUNCAN, S. L. JAMES
J. K. DUNCAN & Co.
INGÉNIEURS CIVILS ET VOYERS,
Architectes et Entrepreneurs,
No 131, rue de la Commune, et
24 fév—6m 21 1/2 rue Carondelet

MAILLOT & SON,
134, rue des Magasins,
Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, &c et fabricants de liqueurs du pays
20 décembre

Infirmerie de la rue du Cirque,
NOUVELLE-ORLÉANS,
Entre les rues Poydras et Perdido.
Dr MERCIER, No 191, rue du Canal, [illegible] et Remparts.
Dr STANFORD CHAILLÉ, No 198, rue du Camp.
Un dépôt pour dix jours est exigé des malades à leur entrée à l'infirmerie.

	Par jour
Chambres pour les malades des deux sexes, 2 à 4 lits	$2
Chambres pour les esclaves	1
Salles pour les esclaves	1

Les opérations se paient à part.
Le Dr. MERCIER peut être consulté à l'Hôpital, de midi à une heure (excepté les dimanches.)
Consultations du Dr CHAILLÉ, de 9 à 10 heures du matin.
Prix de la consultation: de $1 à $5, comptant. Les pauvres ne paieront pas.
Les enfants sont vaccinés tous les samedis, à 2 heures de l'après-midi—Gratis. On a toujours du vaccin.
Les prescriptions des médecins seront préparées avec soin à la pharmacie de l'Hôpital

Médicaments français.

LE soussigné vient de recevoir de France, par le navire Mary Annah:
600 bouteilles liqueur Labarraque
100 000 pots d'[illegible]
500 boîtes pâte de mou de veau
Extraits garantis pour ce parfait blanc
[illegible]
Esprit de [illegible]
Fleurs et feuilles de bourrache de chicorée [illegible]
Poudres de réglisse, de guimauve, d'iris de Florence, etc, etc.

Le soussigné appelle l'attention des pharmaciens, médecins, marchands de la campagne et des Etats voisins, sur son stock de drogueries, produits chimiques français, américains, anglais, etc. qu'il reçoit directement des manufactures d'Europe et du Nord, des Indes Orientales, de l'Amérique du Sud, etc. Tous ses articles sont aussi bons qu'il est possible de les obtenir, et d'un rapport peu élevé. Ses prix rivalisent avec ceux du Nord ou de l'Est, et ses termes accommodants.
R. JOURDAN, ancienne maison E. Bourbel,
18 juil— encoignure Madison et Tchoupitoulas

ABSINTHE, huile et cordiaux—En route, absinthe de Noilly Frères, et absinthe André
30 barils absinthe André
50 caisses do Lecoultre,
1000 paniers huile Lemoine-Bramble 12, 24 onces
100 do do Plagniol, 12, 24 onces
100 caisses de 100 1/2 boîtes sardines à l'huile
100 do do
A vendre par FLAGGIO & VIOSCA Jr,
26 juil 29, rue Conti

SARDINES—300 caisses, quarts et demi boîtes de Nantes, marque [illegible], à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
20, Vieille-Levée

VINS—100 caisses vin rouge français de grand renom, à vendre par W F VREDENBURGH & CO,
5 août 20, Vieille Levée

VIN rouge—100 barriques vin rouge bon ordinaire de Bordeaux, à vendre par W F VREDENBURGH & CO,
20, Vieille Levée

INDIGO—50 surons de Caracas, à vendre par W F VREDENBURGH & CO,
20, Vieille Levée

THÉ—Un assortiment complet de thé vert et de thé noir, en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & CO,
5 août 20, Vieille-Levée

RHUM—5 boucauts rum pur de la Jamaïque; 10 barils [illegible] des Indes, à vendre par W F VREDENBURGH & CO,
20, Vieille-Levée

GENIEVRE de Hollande—50 pipes de la marque [illegible], à vendre par W F VREDENBURGH & CO,
5 août 20, Vieille Levée

DAMES-JEANNES de [illegible]

A. ANTOGNINI & E. RICHARD
FABRICANTS DE BILLARDS,
Rue Conti, No 16,
Entre Chartres et Royale, Nlle-Orléans.

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis aux marchands commissionnaires et au public en général, qu'ils ont formé une société et sont prêts à remplir toutes les commandes avec le plus grand soin et dans le plus bref délai. Ils s'efforceront d'augmenter la réputation de l'établissement.

Ayant des relations avec des maisons d'Europe, ils offrent un assortiment complet d'articles français pour billards, tels que draps d'Elbœuf, billes, queues, procédés, paniers et billes de poule.

Ils ont constamment en magasin un choix de billards en palissandre et en acajou, avec dessus en marbre, ardoise ou bois, ayant des bandes en gomme élastique patentées, de la dernière perfection.

Ils ont également des seaux et cartons, des boutons et des quilles pour le Ten Pin Alley, roulettes, bagatelles, et pierres à eau.

Comprenant également portatives et montées sur commande, avec dames en faïence et fonds.

Les prix sont très modérés.
14 juin—

JEAN AUGÉ,
No 63, RUE DE CHARTRES, ENC. BIENVILLE

MADAME AUGÉ, récemment de retour de France, a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle, et au public en général, qu'elle a choisi elle-même et avec le plus grand soin, dans les meilleures fabriques et magasins de Paris les articles suivants qui seront vendus aux prix les plus modérés:

Parures complètes en jais;
Coiffures nouvelles et de fantaisie, pour spectacles, bals et soirées;
Gants véritables Jouvin pour dames;
Peignes d'écaille modèles nouveaux;
Bracelets riches et demi-riches;
Un assortiment complet de Parfumerie française, [illegible]
Parfumerie des meilleures maisons Lubin, [illegible]
Véritable Eau de Cologne de Jean Marie Farina;
Eau de Paris [illegible]
Le Régénérateur de Gabas Frères, crème de lys pour la peau, crème de concombre fraîche, &c. &c.

Il recommande un nouvelle composition pour prévenir la chute des cheveux, les faire croître et les embellir. Son blanc de perle et eau [illegible]

Toujours en mains, un choix considérable de perruques, bandeaux, toupets, nattes, frisettes d'un genre nouveau fabriquées chez lui, ainsi qu'un grand assortiment d'ouvrages et bijouteries en cheveux, tels que bracelets, colliers, épingles, boucles d'oreilles de formes nouvelles et variées.
Maison pour la coupe des cheveux.

ARTICLES EN GUTTA PERCHA!

LES soussignés viennent de recevoir un grand et bel assortiment d'articles en Gutta Percha, savoir:
Portefeuilles en gutta percha pour hommes do do avec serrures pour Dames
Portefeuilles de Banque de do pour Négociants de poche avec serrures
Porte-monnaies do
Etuis à cigares avec mauche en gutta percha
Règles rondes et plates do
Encriers do
Buvards do
Encriers pour poche à cacheter de voyage
Cadres à papier en gutta percha
Encriers en gutta percha
Porte-plume de do
Porte crayons de do
Bandes rondes et plates de do
Canne pour porte, noire et blanch
Porte pour mettre le papier.
P. DUREL, Co,
marchands d'articles de bureaux, relieurs et imprimeurs,
3 mars No 37, rue de Chartres

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans de Jackson et du Nord.

LA CREVASSE.

TANT que durera la crevasse du Bonnet Carré, les passagers seront transportés, de la Nouvelle-Orléans au pont de [illegible] (y compris le chemin de fer) [illegible]

[illegible]

Le fret pour Manchac et les stations au-dessus de Manchac sera reçu à l'entrepôt, sur la riverside du convoi du canal, entre les rues Liberty et Howard, jusqu'à 3 heures P. M.

Il sera reçu des reçus de fret à moins qu'il ne soit signé à des personnes demeurant aux stations établies par le chemin ou les embranchements.

De la Nlle Or.	1ère classe	2me classe	De la Nlle Or.	1ère classe	2me classe
Kenner	[illegible]		Bahala		4,35
Ponchatoula	1,50	1,00	Hazelhurst		4,75
Tickfaw	2,00	1,25	Crystal Springs		5,00
[illegible]	2,50	1,75	Terry		5,00
Osyka	2,85	2,00	Byram		5,00
Magnolia	3,00	2,25	Jackson		5,00
Summit	3,25	2,50	Pugaloo		5,00
Bayou Pierre	3,50	2,65	Calhoun		5,00
Brookhaven	3,90	3,00	Canton		5,00
			Kosciusko		5,00

[illegible]

S. WILLIAMS,
Surintendant des transports.

HOGOL, par le navire Lemuel Dyer, à vendre par le soussigné:
[illegible]
SANGSUES HONGROISES.
Dépôt de l'eau naturelle de Vichy, ainsi que les pastilles et sels de Vichy, pour bains et boissons.
E. E. MOUGIN, pharmacien,
27 juin encoignure Dauphine et Douane

PHARMACIE C. ROBIN & FRÈRE.

REÇU par les derniers arrivages de France de New York et de Bordeaux:
25,000 sangsues hongroises;
1,000 douzaines sulfate de quinine de Pelletier à Delondre;
500 douzaines boîtes pastilles de Sénicaline;
[illegible]
A vendre, en gros et en détail, par
C. ROBIN & FRÈRE,
Encoignure Villeré et Ste-Anne

IMPORTATION DIRECTE
DE PARIS.

[illegible]

A vendre par EDOUARD GUILLOT,
No 149, rue Royale

PHARMACIE FRANCO-ITALIENNE.
POMMADE VÉGÉTALE ANTIPHLOGISTIQUE, [illegible]
SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF, pour la guérison radicale des maladies qui proviennent d'un vice du sang [illegible]
CONSERVE DE CASSE, PULPE DE TAMARIN, [illegible]
[illegible]

DÉPÔT DES EAUX MINÉRALES, de VICHY
A LA NOUVELLE ORLÉANS
EAUX MINÉRALES ALCALINE, DE VICHY, Département de l'Allier, France.
[illegible]
E. E. MOUGIN, Pharmacien,
enc. Dauphine et Douane

VIN ROUGE—En débarquement de la barque Aristides, venant de Bordeaux—
[illegible]
A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
13 et 15 rue St-Louis

POMMES DE TERRE—160 barils pommes de terre [illegible]
[illegible]

CAFÉ [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Jean Pierre Kuntz vs ses créanciers.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 12 868—En vertu d'un ordre de vente émané le 26 de juillet 1859 et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 9 d'août 1859 à midi, à la Bourse St Louis, rue St-Louis [illegible] dans la ville, au comptant [illegible]

Le fonds d'un magasin de meubles etc. suivant inventaire.
Aussi —Une charrette et un cheval.
Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans
20 juillet—30,31,4,8

A. Barrett & Co vs Geo Ingram et al

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 12 884—En vertu d'un ordre de vente émané le 6 d'août 1859, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi, 8 d'août 1859, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds d'une confiserie située à l'angle des rues du Camp et Lafayette, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Séquestré dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER.
Shérif de la Paroisse d'Orléans
5août—4 1 1

Alfred A. Lewis vs A. Clauson et J. A. Nobis.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 7249—En vertu d'un writ de fieri facias contre G. Gleason, et à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 15 d'août 1859, à 10 1/2 heures A. M., en mon magasin de dépôt situé rue Jefferson, No 29, dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un lot de meubles, effets, &c, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
5août—3,6,9,12,15

Jules Levy vs sieur et dame Edmund Montsillié.

COUR du Neuvième District Judiciaire—Paroisse de Pointe Coupée—No 2061—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour [illegible] le 1er jour [illegible] 1859, à 10 heures P. M., en mon magasin de dépôt situé rue Jefferson, Nos 20 et 22, dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un tonneau de bière forte, une caisse de savon, quatre caisses de marchandises, deux barils de farine, un sac de blé, quatre bouteilles de clous, un rouleau de cordes, 1,000 pieds de bois, plus ou moins, un paquet de tentes et un fourneau incomplet.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans
22juil—26,30,3,6 11août

Mme Elsa Vance vs Jonah Torr.—No 14611.

COUR du Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'Hon. A. Haucher, Juge de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique, lundi, 8 août 1859, à midi:

Le fonds d'un magasin de pâtisserie, situé au No 19, Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Conti—saisi pour satisfaire ledit writ.—Conditions, comptant sur livraison.
JULES DELAMÉE,
3juil—3,8 août Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Jean Pierre Kuntz vs ses créanciers—No 12,868.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans—La cession des biens par l'insolvable est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers aura lieu par devant Amédée Ducatel, notaire public, mercredi le 24 août 1859, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires de l'insolvable et de nommer un ou plusieurs syndics, conformément à la loi, et que toutes poursuites judiciaires contre les biens et la personne de l'insolvable soient suspendues, et il est de plus ordonné que E. Bermond à Esq soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, 22 juillet 1859.
23juil—5,12,19 A. DRAUX, dép. greffier

Geo. L. Laughland vs ses créanciers et les créanciers de Jennings, Laughland & Co—No 13,697.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, qu'une cession des biens de l'insolvable a été acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers de Geo L. Laughland et les créanciers de Jennings, Laughland & Co, qui feront à la réunion à l'étude de Richard Brennan, notaire public, lundi, le 8 août 1859, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires de dit insolvable, que M J G Morrison a été nommé pour représenter les créanciers absents, et il est ordonné que toutes poursuites contre la personne et les propriétés soient suspendues.
Par ordre de la Cour
Bureau du Greffier, 9 juillet 1859.
J. L. KELLY,
9juillet—4,14 25—3août Député Greffier

Succession de Delphine Rasco—No 15,456.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, que l'exécuteur testamentaire de ladite succession a déposé un compte de liquidation, les raisons pour lesquelles le compte provisoire sera homologué et les fonds distribués en conformité avec ledit compte.
Par ordre de la Cour.
J. L. KELLY,
3 août—3,6,11 Député greffier

Succession de Jean Marie Porret—No 15,736

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Joseph Porret a présenté une requête à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire de la succession de Jean Marie Porret—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
J. L. KELLY,
3 août—3,6,11 Député greffier

REMÈDE DU Dr AYER,

Prompte guérison de
la fièvre intermittente, la fièvre en frisson, la fièvre rémittente, les maux de tête périodiques ou maux de tête bilieux, les fièvres bilieuses, en un mot toutes les maladies provenant de la bile et causées par les miasmes.

Il n'est pas de remède dont la renommée se fasse autant sentir, que celui des docteurs américains. [illegible]

[illegible]

Les Pilules d'Ayer, pour les catarrhes
REMÈDE DE FAMILLE,
sont composées de telle manière que les maladies pour lesquelles elles sont recommandées leur échappent rarement. [illegible]

Ces Pilules guérissent les maladies ordinaires et un grand nombre d'affections dangereuses. [illegible]

LE CHERRY PECTORAL D'AYER.
Prompte Guérison
de la toux, de l'influenza, de l'enrouement, du croup, des bronches, de la consomption quand elle vient de se déclarer, et des affections pulmonaires causées par le mal à déjà fait des progrès.

[illegible]

Préparé par
Le Dr J. C. AYER & Co,
Lowell, Mass.
A vendre par J. WRIGHT & Co,
7 juil Nos 21 et 151, rue de Chartres

Fleurs artificielles
VENTE AU PRIX COUTANT
en gros et en détail.
Pour cause de liquidation,
Chez C. LELIEVRE & Cie
174, rue Royale.

NOUVEAU déballage de fleurs artificielles pour bals et soirées, à vendre par boîte et par branche.
[illegible]

Le Dr L. DUPERRON, Dentiste, peut être consulté avec avantage tous les jours, à son cabinet, rue Royale, No 60, pour toutes les opérations dentaires en ce qui concerne [illegible]

SANGSUES: SANGSUES
Nouvellement arrivées.
25,000 sangsues de premier choix, Hongroises et Suédoises, reçues par steamer Cahawba, et au dépôt général de BAPTISTE LOUBAT, No 73, rue Bourbon, entre Bienville et Conti, en gros et en détail aux prix les plus modérés.
Les plus grands soins et une attention toute particulière seront donnés pour remplir les ordres de la campagne.
BAPTISTE LOUBAT.

SANGSUES 15 CENTS PIÈCE AU DÉTAIL.

25,000 sangsues Hongroises de première qualité et d'une conservation facile, à vendre en gros et en détail au prix de la Bourse [illegible]
Les commandes de la campagne seront toujours exécutées avec soin et promptitude par les soussignés.
E. ROBIN & Frère,
16 juin Encoignure Ste-Anne et Villeré.

SANGSUES—SANGSUES

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Grande Propriété, rue Bagatelle.
PAR C. E. FORSTALL, Encanteur.

IL sera vendu samedi 6 août 1859, à midi, à la Bourse St. Louis, rue St Louis:
Une portion de terre formant les lots Nos 7, 8, 9, 10, et une partie du lot No 6 de l'îlet renfermé par les rues Bagatelle, St Antoine, Moreau et Josephine, mesurant 140 pieds 3 pouces de face à la rue Bagatelle, sur 140 pieds 3 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois ayant quatre chambres, un cabinet et une galerie, une cuisine ayant de trois chambres une galerie et chambre à bain, poulailler deux cours, un puits en briques, latrines, etc. etc.

Conditions—un tiers comptant et la balance à un crédit d'un an, en un billet portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente, endossé à satisfaction, et hypothéqué. Acte de vente chez J. Lisbony, notaire public.
1er août

Marchandises sèches étrangères et du pays.
PAR VINCENT & Co

IL sera vendu, samedi 6 de courant, à 10 heures, à leur magasin d'encans, No 28, rue de la Douane:
5 balles flanelles blanches et rouges, croisées,
5 caisses indiennes de fantaisie,
4 do coton blanc,
4 doux. chemises de peau, blanches, grises et blanches.

EGALEMENT:
Toiles d'Irlande extra fine, coutils Oxford, blancs, satinets et casimirs, cotonnades blanches, jaconas et batiste blancs, linge de table en lin, baréges, alpagas noir, cotons blancs, 11 1/4 pour draps, mouchoirs batiste, courtepointes Lancaster 12 1/4, mollettons blancs et cirés, flanelle blanche et écarlate, coutils français, baréges verts, ginghams, coutil à matelas.

EGALEMENT:
Une facture de broderies fines.
EGALEMENT:
20 caisses chapeaux de paille fine. 5 août

PAR E. B. SYKES.
Stock de Livres en blanc.

MERCREDI 10, à 11 heures, il sera vendu, au No 46 rue du Camp, pour compte de qui il appartiendra:
Un stock de livres en blanc et fournitures de bureau, très varié, dans un état détaillé de [illegible]
Conditions—comptant. 5 août

Conserves, Ketchups, etc.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI 6 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour cause des consignataires, au magasin de MM Converse & Co, No 72 rue Gravier:
21 caisses Walnut Ketchup, d'iceaux tomates, sauce de Worcester, pêches fraîches dans des boîtes en ferblanc de deux livres; conserves assorties, etc.
Conditions comptant 5 août

Vente de meubles pour cause de départ.
PAR CHS. E. FORSTALL.

IL sera vendu Lundi, 8 août 1859, à 10 heures du matin, rue Bourbon entre Douane et Canal—
Tous les meubles meublant la maison No 13, consistant en bois de lit et literie, tables à manger et à jeu, armoires, glaces, chaises, pendules, sideboard, lampes, tapis, verrerie, vaisselle, cuivres, etc. etc.
Conditions—comptant. 4août

Belle vacherie! Belle vacherie!
PAR CHS. E. FORSTALL.
Jos PLAUCHY, encanteur.

IL sera vendu mardi, 9 août 1859, à 11 heures du matin, sur le chemin de la Metairie, paroisse de Jefferson, à un mille après avoir passé le Canal neuf, sur l'habitation de M. Lanoix—
L'ancienne vacherie de feu M. Martin, actuellement celle de Dominique Casson,
51 bêtes vaches laitières,
3 chevaux,
2 charrettes à lait,
2 do à provisions,
1 lot harnais.
Tous les ustensiles de l'établissement.
La clientèle de la vacherie, 1 cheval, 1 lot batterie de cuisine, etc., etc.
Conditions comptant. 1a

Dernière année.

MADAME ALLUARD,
Somnambule,
RUE BOURBON, 221,
Entre les rues Ursulines et Hôpital.

M. ET Mme ALLUARD, bien connus à la Nouvelle Orléans, et qui ont opéré une véritable révolution dans le traitement des maladies nerveuses, ont l'honneur de remercier le public du bienveillant patronage qui leur a été accordé jusqu'ici. Ils en espèrent la continuation jusqu'à la fin de mai 1860, époque à laquelle ils se proposent de partir pour France.

Mme Alluard a guéri un très grand nombre de maladies suivantes: Fièvres tremblantes, migraines, aigreurs d'estomac, crampes d'estomac, gastrites, dysenterie, etc., palpitations de cœur, faiblesses, maladies du foie, de la rate, perte de mémoire, diarrhées, constipations, hémorrhoïdes, lombago, rhumatisme, suppression de menstrues, glandes, fleurs blanches, maladies de peau, scrofules, maladies des yeux, surdité, vertiges, etc.
Les personnes qui consulteront pour ces maladies auront tout le soin [illegible]
Mme Alluard se rend au domicile des malades et peut être consultée tous les jours. 18 juil—3m

LISEZ CECI.

MADAME VIRGINIA, la grande prophétesse, connue et admirée, opère toujours de merveilleuses guérisons de toutes les maladies. Elle a souvent guéri des personnes qu'on avait abandonnées [illegible]

Somnambulisme-Magnétique.
Rue Toulouse No 117, entre Dauphine et Bourgogne.

MME MAHALIN, dont la réputation de lucidité est depuis longtemps établie par un grand nombre de cures, est consultée pour les maladies chroniques et invétérées, pour guérir les [illegible] que l'on trouve à la Nouvelle-Orléans.
Consultations tous les jours à son domicile.
Voyages, renseignements, recherches, spéculations commerciales, et généralement tout ce qui peut intéresser.
Mme Mahalin se transporte chez les personnes qui le désirent. 14 juin—6m

R. R. R.
PLUS DE DOULEURS,
PLUS DE MALADIES,
PLUS DE RHUMATISMES,
Ou de maux des jointures, lumbago, maux de tête, plus de maux de dents ou d'autres infirmités.

L'efficacité rapide et complète du READY RELIEF DE RADWAY [illegible]

LE READY RELIEF DE RADWAY
GUÉRIT

Les rhumatismes	en quatre heures
La névralgie	en une heure
Les crampes	en dix minutes
La diarrhée	en quinze minutes
Les maux de dents	en un quart d'heure
Les spasmes	en un minute
La migraine	en dix minutes
La fièvre en frisson	en un quart d'heure
Les engelures	en un quart d'heure
L'influenza	en six heures
Les maux de gorge	en six heures
Les brûlures	en dix minutes
La paralysie	en vingt minutes

ET DANS TOUS LES CAS DE Meurtrissures, Blessures, et Foulures.

La douleur s'évanouit à la première application. Méfiez-vous des imitations. N'achetez que le Ready Relief de Radway. Prix 25 et 50 cts et $1 la bouteille.

Une nouvelle contribution à la science
REGULATING PILLS DE RADWAY,
[Pilules de Radway.]

Les mères qui nourrissent leurs enfants devraient prendre une ou deux de ces pilules, une ou deux fois par semaine. Elles purifient le corps et protègent les enfants contre les crampes et les maux d'estomac.

LES REGULATING PILLS de RADWAY GUÉRISSENT DE

La Constipation	L'indigestion
La bile	La dyspepsie
L'hydropisie	Le mal de tête
Les palpitations de cœur	La congestion
&c. &c.	&c. &c.

Le prix est de 25 cts. Demandez les Regulating Pills de Radway.

LE GRAND REMÈDE
LE RENOVATING RESOLVENT DE RADWAY
—Triomphe—

Des scrofules	Des cancers
Des syphilis	Des éruptions d'oreille
Des boutons de fièvre	Des tumeurs
Des ulcères	Des affections cancéreuses
Des maux d'yeux	Des nœuds
Des maux de jambes	Des rachitiques
Des maux de bouche	Des enflures de glandes
Des bronchites	Des transpirations de nuit
Des maux de la matrice	De la consomption
Des prolapsus uteri	Des humeurs
Des maladies de peau	Des rhumatismes chroniques
De la dyspepsie	
Des chancres	

Et de toutes les maladies qui datent de plusieurs années.

UNE PIASTRE LA BOUTEILLE.
A vendre chez tous les pharmaciens
Bureau 26 janvier et 21 je 14 mai 59 20fev

NOUVEAUTÉS DE SAISON.
Rue de Chartres, 81, ancien 91.
Grand assortiment de Marchandises nouvelles, telles que:

CHAPEAUX pour dames et fillettes,
Do pour hommes et garçons
RUBANS haute nouveauté,
FLEURS en tous genres
POINTES et MANTELETS taffetas et dentelle
GANTS et MITAINES fils,
TARLATANES et Tulles, Bruxelles et grenadine
CRÊPES anglais et français
BLONDES et Ruches,
RUBANS Veloutés et unis
PARASOLS et ombrelles Marquises
ROBINET à mousquetaires
PIQUÉ blanc,
GARNITURES de toutes sortes
DENTELLES, soie, fil et valenciennes,
Et toutes les fournitures à l'usage des modistes.
A vendre à des prix très réduits par
J. DRESSER [illegible]

MAGASIN DE L'ESPLANADE.

CE nouveau magasin, qui a une vogue si bien méritée pour le bon marché de ses marchandises, vient de recevoir une caisse de BAREGE ANGLAIS qu'il vendra à 25 cts la yarde.
Aussi—Un nouveau choix d'organdis à deux et trois jupes.
Des points en dentelle noire à des prix extrêmement bas.
L'assortiment de toiles pour linge de ménage et pour chemise a aussi été augmenté et se trouve des plus complets.
DE MONTBOND & Co,
9 mai Enc. Esplanade et Victoire.

SUCRE BLANC—En débarquement de la barque Saragossa, de Philadelphie:
300 demi caisses sucre en pains
25 barils sucre concassé,
16 do en poudre, marque J S Lovering & Co, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
23 juil 13 et 15 rue St-Louis

HUILES D'OLIVE—300 paniers Plagniol, bouteilles et demi-bouteilles,
100 paniers De Pessel, bouteilles et demi-bouteilles.
300 paniers Bauxail Frères, do de 24 onces,
300 paniers Bagatelle do de 24 onces,
150 caisses [illegible] do 1/2 bouteilles
En magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
27 juil 13 et 15, rue St-Louis

COGNAC—15 1/4 pipes cognac "Jules Robin", en débarquement du brick Jenny Albert, arrivé de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE,
26 juin Nos 21 et 23, rue Gravier.

MADÈRE, porto et sherry—6 pipes madère très vieux,
6 barils Porto supérieur
25 do Sherry do
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.

A. Carrière. E. Bordelais
A. CARRIÈRE & Co
IMPORTATEURS,
No 24, rue de la Vieille Levée,
ONT constamment en magasin un grand assortiment de Vins, Liqueurs, Eaux de-vie et Conserves.

NOUS donnons avis que nous sommes les Agents de la Compagnie d'Assurance Générale "Helvetia" de St Gall, Suisse. Toutes les personnes recevront des marchandises avariées, qui seraient assurées par ladite compagnie, voudront s'adresser à nous.
Nouvelle-Orléans, 20 mai 1859.
A. SCHNEIDER & ETERNOD,
[illegible] 67 rue de Chartres

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]
PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur

IL sera vendu [illegible] à la Bourse St Louis, [illegible]
Conditions—Comptant.

Succession de Wm [illegible]

PAR TOURNÉ & HOMAN.
Eugène Tours, encanteur.

[illegible]

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de [illegible]

Vente par catalogue, d'Eau de Vie française, Vins, Sardines, etc.
PAR BERNARD PERPIN, encanteur.

JEUDI le 11 août 1859 [illegible]

Succession de José Martinez.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI [illegible] août 1859 [illegible]
1o—JULIENNE, âgée d'environ 45 ans [illegible]
2o—[illegible]
3o—HENRY [illegible]
4o—KITTY âgée d'environ 50 ans [illegible]
5o—GUSTAVE, âgé d'environ 18 ans.
Conditions—comptant.
Les actes de vente par devant A. Mazureau, notaire public aux frais des acquéreurs.
18 juil—23—6 13 août

Maison dans la rue Tonti, A. terrain dans la rue Allard, faubourg [illegible]
Succession de Hannah [illegible] femme décédée de William Simpson.
PAR C. E. GIRARDEY & Co

IL sera vendu samedi 27 août 1859, à midi, à la Bourse St Louis, [illegible]
[illegible]

A vendre
[illegible] VIGNIE, encanteur, [illegible]

1. SELBERT
SELBERT & SCAIFE,
Courtiers de produits.
No 160, rue Gravier, Nlle-Orléans
1sept—1an

Avis essentiel.
Rue Conti, 105 et 107,
Près l'encoignure Bourbon.

C[illegible] magasin dont les [illegible]

[illegible]

Au public de la Nouvelle-Orléans.
AVIS IMPORTANT.

M. DE LONYS [illegible]

Ver HEBERT & Cie,
LIBRAIRIE FRANÇAISE,
149 rue de Chartres.

Histoire Secrète du Gouvernement Autrichien.
Corse—La Monarchie Française au XVIIIe Siècle.
Correspondance inédite de Mallet du Pan;
Mystères du Désert;
Jules Simon—La Liberté.
Hamon—Roman Parisien.
Mogador—Mémoires.
La Foudre et la Neige.
dan—L'Homme de Neige.
Nahoum—Le Roman Mystérieux
Mystères de la Main;
Crescence de la Vieille France;
Gaston—Histoire de mon Temps, 1 et 2 vols.
Ségur—Histoire Universelle;
Cretineau-Joly—L'Eglise romaine;
Conspirateurs et Portraits du XVIIIe siècle
[illegible]
Lettres inédites de la Princesse des Ursins.
Boiteau—Dictionnaire de la Vie Pratique à la Ville et à la Campagne;
Barnave—Le Parlement et la Fronde.
Maronite—Droit Civil, 2 vols.
P Pont. Suite de Marcadé, sur les Privilèges et les Hypothèques;
Un grand assortiment de brochures nouvelles pour les personnes qui partent pour la campagne.
26 juil

EN magasin—80 barriques vin pour familles, 80 barriques vin blanc [illegible]
[illegible]

CORNICHONS, KETCHUPS—Le soussigné [illegible]

SAVON—En magasin 500 caisses savon marque RAAB Winchester, de Mobile.
A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF
13 et 15 rue St-Louis

CIGARES des premières marques, en débarquement de l'Havane, [illegible]
[illegible]
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
13 et 15 rue St-Louis

DAMES-JEANNES—30 dames-jeannes de 5 gallons [illegible]
J. TALAMON,
161, rue Royale

PLOMB en saumon [illegible]
P CURACHS frère & Co,
Enc. Royale et St Philippe

CIGARES de la Havane—[illegible]
J F VALLÉ, [illegible]

CHARBON de la Havane—[illegible]